Le réseau de transport d'électricité

GT Technique Distributeurs n°2

13 octobre 2025

Accessibilité : CURTE

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Données demandées – Projets en service

En service : HTA + toute la BT y compris < 36kVA

- Filière : production EnR (préciser photovoltaïque / éolien / hydraulique / biomasse…) / non EnR / stockage / ~~consommation~~ et combinaisons
- Poste source de raccordement*
- Transformateur de raccordement
- Hors consommation : puissance de raccordement en MW (pour toute la BT : agrégation possible de puissance par transformateur)
- Pour la HTA uniquement : date de mise en service
- Pour la HTA uniquement : plage de tangente phi
- Stockeurs : capacité en énergie en MWh

*si un seul poste à l'interface avec le réseau de RTE, possibilité d'agréger

RTE est en train d'examiner le suivi de la consommation par l'envoi annuel des prévisions de consommation (fiche D12 ou équivalent). La procédure de raccordement inclurait que les GRD s'engagent à envoyer annuellement leurs prévisions de consommation à 6 ans, et la fiche de collecte associée.

Données demandées – File d'attente HTA

File d'attente : HTA uniquement

- Nom du projet
- Nom du client
- Filière : production EnR (préciser photovoltaïque / éolien / hydraulique / biomasse…) / non EnR / stockage / consommation et combinaisons
- Nouveau raccordement ou modification de raccordement existant
- Poste source de raccordement*
- Transformateur de raccordement
- Puissance de raccordement à l'injection
- Puissance de raccordement au soutirage → RTE part du principe que la règle de foisonnement utilisée est celle de la DTR d'Enedis
- Si l'installation comporte de l'injection : puissance installée
- Statut du projet (PR en cours / acceptée / abandon) → demande de maintenir les projets abandonnés dans le fichier pendant 6 mois
- Date d'entrée en file d'attente
- Date de mise en service prévisionnelle
- Plage de tangente phi
- Stockeurs : capacité en énergie en MWh

*si un seul poste à l'interface avec le réseau de RTE, possibilité d'agréger

Focus Plage de tan phi et Capacité en énergie des batteries

Pourquoi récupérer les tan phi ?

- Les éléments de la FA alimentent la construction des fichiers réseau utilisés pour les études «amont » (pluriannuel, annuel, saisonnier, mensuel…)
- Dans ces études, le fonctionnement du réseau est simulé en se plaçant dans des conditions défavorables
- Il est impératif de connaître les tan phi des éléments raccordés au réseau afin de simuler leur impact en termes de tension
- Ces études peuvent amener à prendre des décisions dimensionnantes à ces échéances (placement de retraits, sollicitation de moyens exceptionnels…)

Pourquoi récupérer les capacités en énergie des batteries ?

- Simuler le fonctionnement des batteries dans le cadre des études amont : capacité à soulager des contraintes de transit ou de tension dans la durée, capacité à participer aux mécanismes d'équilibrage ou de marges…
- Observer la tendance d'augmentation du stock sur le RPD (les batteries 1h ou 3h ne sont pas sur les mêmes cas d'usage donc on peut "deviner" des familles de cas d'usage à partir des énergies utiles)
- L'énergie utile est un point essentiel du dossier de certification des EDR batteries. Il est intéressant d'avoir l'info dès l'étape file d'attente

Délais d’envoi des études d’insertion

Sur la période du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2025 :

Données	Nombre d’EI envoyées	Délai moyen d’envoi
Stockage & consommation	777	8,8 semaines
Production EnR	750	6 semaines

A noter qu’un travail de régularisation des données est en cours, dans un contexte de changement d’outil interne pour RTE. D’autre part, RTE ne recale pas le T0 lorsque la demande n’est pas complète.

Certains retards sont dus à des situations particulières et sont en cours de régularisation par RTE.

Le réseau de transport d'électricité

Merci !

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)